

Mise à jour des coefficients de fermage pour 2022

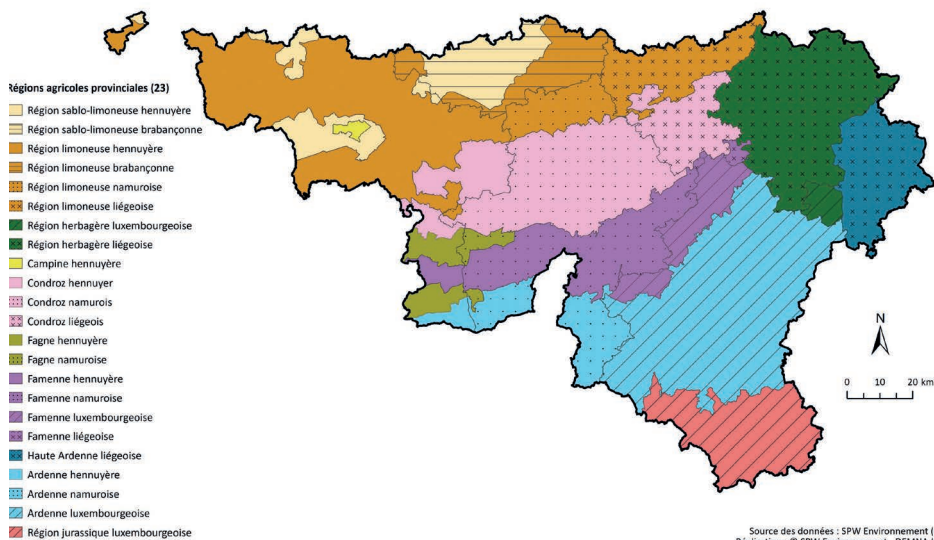
Loris Resinelli
Responsable du SAGEP

Vous trouverez ci-dessous les nouveaux coefficients de fermage pour l'année 2022, publiés le 30 novembre 2021 au Moniteur belge par arrêté ministériel du gouvernement wallon. Ils sont entrés en application dès ce 1^{er} janvier 2022 (M.B. du 30/11/2021 - Publication faite en exécution de l'article 3, § 1^{er}, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 novembre 2016 portant exécution du décret du 20 octobre 2016 limitant les fermages, applicable à partir du 1^{er} janvier 2022).

Bonne nouvelle pour les finances des Fabriques d'église propriétaires : l'ensemble des coefficients sont revus à la hausse par rapport à l'année 2021 !

Pour rappel, les coefficients de fermage sont à la fois calculés proportionnellement à l'évolution des prix à la consommation ainsi que de manière inversement proportionnelle aux revenus agricoles.

Le site agriculture.wallonie.be/dans-quelle-region-agricole-se-situe-ma-parcelle- permet de visualiser et d'identifier précisément les zones agricoles. La carte ci-dessous vous aidera toutefois déjà à situer vos terres mais pour celles qui se trouvent à des limites de régions agricoles, il est fortement conseillé de consulter le site Internet !



Régions agricoles	Terres agricoles		Bâtiments agricoles	
	2021	2022	2021	2022
Ardenne	3,05	3,20 ↑	6,55	6,88 ↑
Campine	2,89	3,03 ↑	6,40	6,72 ↑
Condroz	3,44	3,61 ↑	6,71	7,05 ↑
Fagne	2,94	3,09 ↑	6,98	7,33 ↑
Famenne	2,89	3,03 ↑	6,63	6,96 ↑
Région limoneuse	3,34	3,51 ↑	6,51	6,84 ↑
Région sablo-limoneuse	3,15	3,31 ↑	6,36	6,68 ↑

Indemnités pour frais des volontaires – barèmes 2022

Loris Resinelli
Responsable du SAGEP

Par définition, un volontaire exerce des activités bénévoles et donc non rémunérées. Cependant, s'il engage des frais, ceux-ci peuvent être remboursés par l'organisation (Fabrique d'église ou ASBL).

Il existe deux systèmes d'indemnisation :

- **Système forfaitaire**

Dans ce système, le volontaire ne doit rien prouver mais le montant de ses frais ne peut excéder ni *36,11 € par jour*, ni *1 444,52 € par an*.

Ces montants sont applicables aux défraiements en 2022, sans distinction, que le volontaire fournisse des prestations à une ou plusieurs organisations.

Si l'un de ces plafonds est dépassé, tous les frais doivent être justifiés au centime près.

Ces plafonds sont bien applicables au volontaire en tant que personne physique. Cela signifie que s'il cumule les engagements bénévoles, il ne peut dépasser ces montants en cumulant les indemnités.

Par contre, une ASBL ou une Fabrique d'église peut indemniser plusieurs bénévoles.

- **Système des frais réels**

Dans ce système, le volontaire doit prouver le montant des frais.

Le cumul des deux systèmes est interdit sauf pour les frais de déplacement avec son véhicule personnel, qui peuvent être cumulés aux indemnités forfaitaires. Ceux-ci doivent être prouvés, mais sont limités à un maximum de 2000 km par an. Ils sont remboursés au maximum 0,3707 € par kilomètre réellement parcouru, sans distinction sur le mode de transport privilégié.

Marchés publics : nouveaux seuils européens applicables au 01/01/2022

Loris Resinelli
Responsable du SAGEP

Vous le savez tous, les Fabriques d'église, en tant qu'établissements publics, sont soumises à la législation des marchés publics.

On me demande souvent à partir de quel montant une Fabrique d'église doit réaliser un marché public. La réponse est assez simple : à partir du premier centime dépensé !

En effet, à l'exception des contrats de travail, tout achat ou contrat à titre onéreux est considéré comme un marché public.

Cependant, il existe différents seuils qui délimitent les types de procédures à appliquer pour réaliser les marchés publics et il est important de signaler que 99,9 % des marchés publics conclus par les Fabriques d'église sont des marchés publics de faible montant et dont la procédure applicable est extrêmement simplifiée.

À partir du 1^{er} janvier 2022, les seuils de publicité européenne ont été modifiés. Ceux-ci sont entrés en vigueur pour une période de deux ans. Mais il est très clair que cela ne concernera, sur cette période, qu'un nombre infinitésimal de Fabriques.

Cependant, cette modification a des répercussions sur d'autres seuils.

Vous trouverez à la page suivante un tableau récapitulatif des seuils et des modes de passation à appliquer.

FABRIQUES D'ÉGLISE ET ASBL

Montant du marché (htva)		Mode de passation	Procédure à appliquer
< 30 000 €		Procédure négociée sans publication préalable sur simple facture acceptée	Trois demandes de prix par email ou trois consultations de sites internet, brochures, etc. suffisent
≥ 30 000 € et < 140 000 €		Procédure négociée sans publication préalable	Idem + Cahier Spécial des Charges obligatoire
≥ 140 000 € et < 750 000 € <i>Uniquement pour les travaux</i>		Procédure négociée avec publication préalable	Cahier Spécial des Charges et publication de l'Appel d'Offre
≥ 750 000 € et < 5 382 000 € <i>Travaux</i>	≥ 140 000 € et < 215 000 € <i>Fournitures et services</i>	Procédure avec publication belge	Idem mais plus de négociation possible
≥ 5 382 000 € <i>Travaux</i>	≥ 215 000 € <i>Fournitures et services</i>	Procédure avec publication belge et européenne	Idem mais publication européenne en plus

Le SAGEP tient à votre disposition des modèles de délibération de lancement et d'attribution des marchés publics et se tient disponible pour vous aider dans ces procédures parfois complexes.

Formations SAGEP 2022 – Rappel !

Parmi les thématiques abordées, une importante partie sera dédiée à la mise en place des prescrits de la réforme du bail à ferme et du règlement de travail.

Pour rappel, les formations auront lieu aux dates et lieux suivants :

29/01/2022 – de 10h à 12h30


Matinée fabricienne à Charleroi (Home Saint-Joseph, Petites sœurs des Pauvres, Chaussée de Namur 2A, 6061 Montignies-sur-Sambre)

08/02/2022 – de 19h à 21h30

Soirée fabricienne à Mons
(UCL Mons, Auditoire A1, Chaussée de Binche 151, 7000 Mons)

26/02/2022 – de 10h à 12h30

Matinée fabricienne à Tournai (Séminaire de Tournai,
Rue des Jésuites 28, 7500 Tournai)

 *En raison des mesures sanitaires, le COVID Safe Ticket sera demandé pour accéder à l'intérieur de l'auditoire.*

Le port du masque sera obligatoire pendant l'ensemble de la session.

Le partage du verre de l'amitié en fin de formation dépendra des mesures sanitaires en vigueur au moment des formations.

Attention : le maintien de ces rencontres dépendra des conditions sanitaires.

Hosties : hausse des prix

En raison de la hausse des coûts de fabrication des hosties, l'abbaye de Soleilmont a modifié ses tarifs, ce qui aura un impact sur le prix des paquets d'hosties à partir du 1^{er} février 2022.

Marie Lebailly
Siloë Services

Voici un tableau des différents formats existant ainsi que des nouveaux prix (TVA comprise).

Hosties <i>blanches</i> 3 cm (paquet de 200)	4,50 €
Hosties <i>blanches</i> 6,7 cm (paquet de 25)	2 €
Hosties <i>brunes</i> 3 cm (paquet de 200)	5,10 €
Hosties <i>brunes</i> 6,7 cm (paquet de 10)	1,30 €
Hosties <i>brunes</i> 8 cm (paquet de 10)	2,10 €
Hosties <i>brunes</i> 10 cm (paquet de 10)	5,20 €
Hosties <i>brunes</i> 12 cm (paquet de 10)	5,50 €
Hosties <i>brunes</i> 14 cm (paquet de 10)	8,10 €
Hosties <i>brunes</i> 19 cm (paquet de 5)	5,90 €